



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022 à 19H30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur Bruno HUET ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick PAGES
- Monsieur Marc REMONDIN ayant donné pouvoir à Madame Lorène GOURIO
- Monsieur Nicolas HARDY, absent

Madame GOURIO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2022

Le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

II) Point financier

1- Ligne de trésorerie

Des travaux d'investissement vont être réalisés durant l'année 2022 (changement des fenêtres du logement mairie, isolation des combles de l'école, réfection du mur d'enceinte de l'école, achat de postes informatiques pour l'école).

Ces derniers sont subventionnés avec un pourcentage élevé (entre 50% et 80%).

Afin de pouvoir acquitter les factures au fil de l'eau, il est proposé de demander une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne.

Cette action nous permettra d'attendre sereinement le retour des subventions.

- Montant: 100 000 €
- Durée : 364 jours
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 0,30 %
- Mise à disposition de capital : Par crédit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant mini)
- Remboursements des fonds : Par débit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant mini)

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecey

1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : prunaysuressonne@orange.fr

www.prunaysuressonne.fr



- Périodicité de paiement des intérêts : Mois civil
- Calcul des intérêts : Base de calcul Exact/360
- Frais de dossier : 280 Euros
- Commission d'engagement : Néant
- Commission de gestion : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

III) Points administratifs

2- Mutualisation de commandes

2.1 - Toujours à la recherche de gains potentiels sur les coûts de fonctionnement, il est proposé d'adhérer à un groupement de commandes.

La mutualisation des achats permettant de réaliser quelques économies, il est proposé d'adhérer le groupement de commandes concernant l'éclairage public avec les 14 autres communes formant la CC2V.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2.2 - Dans le même état d'esprit, afin de pouvoir doter nos 15 communes de vidéoprotection, il est proposé de désigner la CC2V comme coordonnateur du groupement de commande

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

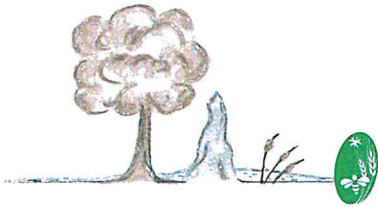
3 - Rémunération du personnel

Au vu de l'investissement et le travail réalisé par nos salariés, il est proposé de leur allouer une prime en fonction du nombre d'années travaillées au sein de la commune.

Après échanges, il est décidé d'obtenir une prime à :

- Mme DECROIX Tiffany pour les 10 ans d'ancienneté au sein de notre commune
- Mr PORTEFAIX Thierry pour ses 30 ans d'ancienneté au sein de notre commune

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



4 - Tarifs du jardin du souvenir

Notre cimetière est doté d'un emplacement accueillant des caves-urnes et un jardin du souvenir.

Afin de pouvoir autoriser la dispersion des cendres au jardin du souvenir, il est proposé de définir le coût de cette action.

Après échanges, il est retenu pour la prestation comprenant :

- Autorisation de dispersion
- Fourniture et pose de plaque mentionnant nom du défunt, date de naissance et de décès pour un coût de 200€

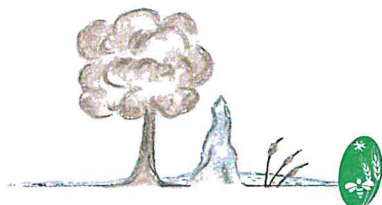
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5 - Fermeture passage à niveau PN 42 a (piéton)

Nous avons reçu un courrier émanant de SNCF Réseau nous demandant de statuer sur une fermeture définitive du passage à niveau piéton PN n°42a (Chemin des Prés).

Le Conseil Municipal, est très sensibilisé à la dangerosité des passages piétons, et informé de la recrudescence des accidents corporels du niveau national. Mais vu l'intérêt que procure le passage à niveau PN 42a pour les différentes populations (randonneurs, cyclistes, chasseurs), le Conseil Municipal demande à SNCF Réseau de garder l'état de ce dernier et s'oppose à toute fermeture.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



IV) Questions diverses

a) Demandes de subvention :

Après réception de la demande du Souvenir Français, il est proposé :

↳ De retenir celle-ci à hauteur d'un montant de 50 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Après réception de la demande de l'Association la Passion du rouge, il est proposé :

↳ De retenir celle-ci à hauteur d'un montant de 50 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.

Le Maire.
Patrick PAGES.

